

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Compte de Chèques Postaux

N° 1.140 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine

de 9 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 16 Avril 1924

L'Assemblée générale annuelle statutaire du Syndicat a eu lieu au siège social le mercredi 16 avril, à 2 heures, sous la présidence de M. Lefevre.

Le président expose la marche de l'Association pendant l'année écoulée. Puis il appelle tout spécialement l'attention sur les difficultés que va présenter la mise en vigueur le 1^{er} septembre de la loi du 15 décembre 1922 sur les accidents du travail agricole.

Il montre comment un très grand nombre de propriétaires exploitants et de fermiers employant de façon permanente ou même régulièrement intermittente, une main-d'œuvre salariée, si minime soit-elle, vont se trouver obligatoirement assujettis à la loi, et par là tenus, en cas d'accidents, de frais médicaux et pharmaceutiques, d'indemnités journalières, et enfin de rentes viagères très onéreuses en cas de mort ou d'infirmités permanentes, même très légères causant une diminution quelconque de la capacité professionnelle.

Il déclare que contre des risques aussi lourds, l'exploitant soumis à la loi doit s'assurer. Sous quelles formes ? A qui ? Le Syndicat, dans l'intérêt de ses adhérents, est en pourparlers avec plusieurs assureurs, dont les conditions et les tarifs sont très différents. Il soumettra bientôt aux membres de l'Association diverses propositions susceptibles d'être agréées, suivant les convenances de chacun.

Il est ensuite donné lecture des comptes d'exploitation du Syndicat pour 1923 qui sont approuvés à l'unanimité.

Ces comptes s'établissent comme suit :

COMPTES DE L'EXERCICE 1923

RECETTES

Cotisations membres fondateurs.....	80 »	
Cotisations membres ordinaires.....	22 368 15	
Intérêts sur comptes courants.....	111 90	
Remises sur marchandises.....	110 423 45	
Total des recettes.....	132 983 50	

DÉPENSES

I. — Agents

Remises sur engrais livraisons directes		
Agents.....	19 860 95	
Indemnité pour groupement.....	15 740 »	
Remises spéciales sur engrais, livraisons directes Sections.....	1 379 55	
Remises sur engrais « dépôts » Agents.....	2 499 50	
Remises sur dépôts sacs Agents.....	4 900 35	
Remises sur commandes diverses.....	3 050 55	
Remises sur encaissements des cotisations.....	475 25	
Frais de poste et courses.....	3 453 25	
Gratifications aux agents.....	1 045 »	
		52 404 40

II. — Publicité

Abonnement aux Journaux et Revues.....	945 »	
Impression et port du Bulletin du Syndicat.....	12 776 61	
		13 721 61

III. — Analyses

Frais d'analyses.....	199 05	
		199 05

IV. — Frais généraux

Loyer, chauffage, éclairage, contributions, entretien.....	6 644 35	
Appointements des employés.....	26 855 »	
Indemnité de cherté de vie et travaux supplémentaires.....	13 990 »	
Comptabilité.....	1 849 50	
Frais de poste, télégraphe, téléphone.....	6 664 65	
Fournitures de bureau.....	4 294 05	
Encaissements de cotisations par poste.....	686 35	
Déplacements, mobilier.....	587 05	
Bibliothèque.....	12 »	
Allocations diverses.....	254 »	
Divers et imprévus.....	824 70	
		62 661 65

Total des dépenses..... 128 986 71

Excédent des recettes sur les dépenses..... 8 996 79

Relevé des Engrais et Marchandises diverses livrés par l'intermédiaire du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure pendant l'année 1923.

1° Engrais

Phosphates de l'Yonne.....	11.700 k.
Phosphates de la Somme.....	119.400 k.
Phosphates d'Algérie réduits.....	94.000 k.
Phosphates d'Algérie naturels.....	1.067.900 k.
Scories de déphosphoration Thomas.....	904.700 k.
Superphosphates minéraux.....	3.260.800 k.
Nitrate de soude.....	282.850 k.
Sulfate d'ammoniaque.....	348.150 k.
Cyanamide.....	16.500 k.
Nitrate de chaux.....	26.850 k.
Poudre d'os verts.....	28.400 k.
Poudre d'os dégelatinés.....	3.400 k.
Superphosphates d'os verts.....	3.100 k.
Superphosphates d'os dégelatinés.....	16.100 k.
Engrais noir spécial de cuir dissous (Intensator).....	63.700 k.
Sylvinite pauvre.....	50.300 k.
Sylvinite riche.....	237.900 k.
Chlorure de potassium.....	10.300 k.
Sulfate de potasse.....	3.500 k.
Engrais composé N° 1 A et 1 A bis.....	398.100 k.
Engrais composé N° 1 N et 1 N bis.....	125.500 k.
Engrais composé N° 2.....	26.300 k.
— — N° 4 et 4 A.....	56.700 k.
— — N° 5.....	82.400 k.
— — N° 6.....	25.100 k.
— — N° 7.....	40.700 k.
— — N° 8.....	52.300 k.
Guano de poisson dissous.....	10.300 k.
Sulfate de fer pulvérisé.....	3.250 k.
Plâtre.....	3.650 k.
Chaux agricole.....	306.000 k.
Acide sulfurique.....	21.600 k.
Tonnage total.....	7.701.459 k.

Montant en argent : 2.076.487 fr. 80

2° Marchandises diverses

Tourteaux et autres produits pour l'alimentation des animaux

Tourteaux d'arachides.....	149.240 k.
Tourteaux de palmiste.....	24.250 k.
Tourteaux de coprah.....	29.450 k.
Tourteaux de maïs.....	20.800 k.
Provendes diverses.....	20.000 k.
Aliments mélassés.....	23.425 k.
Avoine.....	50.200 k.
Orge et seigle.....	16.800 k.
Blé noir.....	30.200 k.
Manioc.....	9.760 k.
Riz et brisures de riz.....	64.400 k.
Farine basse de riz et issues de riz.....	109.750 k.
Remouillage de fèves.....	7.800 k.
Son de froment.....	92.450 k.
Foin.....	35.000 k.
Paille.....	82.500 k.

Matières pour le traitement de la vigne

Sulfate de cuivre.....	183.000 k.
Soufre.....	20.100 k.
Bouillie Azur.....	21.350 k.
Sulfostéatite cuprique.....	1.350 k.
Carbonate de soude.....	1.050 k.

Produits divers

Huile de table.....	630 k.
Savon.....	9.730 k.
Charbons.....	77.500 k.
Sel dénaturé.....	11.200 k.

Semences

Graines diverses.....	6.307 k.
Maïs.....	10.000 k.
Pommes de terre.....	28.250 k.

Instruments divers

Pulvérisateurs à acide sulfurique..... (Nombre)	152
Pulvérisateurs à vigne (Nombre).....	25
Soufreuses..... (Nombre)	14
Ecrèmeuses..... (Nombre)	11

Montant en argent : 930.453 fr. 95

LE PROCHAIN « BULLETIN »
PARAITRA LE 17 MAI

LA SITUATION

LES ENGRAIS

Nous voici entrés dans la période des travaux du printemps. Les pommes de terre sont plantées. Les ensemencements de blé noir et maïs vont commencer, et on prépare les labours en vue des cultures de betteraves, choux et rutabagas. La demande en engrais a donc repris depuis quelques jours.

Quoique les blés soient assez uniformément beaux, certains champs se trouvent en arrière comme vigueur de végétation, et la culture qui a de bonnes raisons pour espérer une bonne récolte de blé, a profité de la baisse dernière du nitrate de soude pour s'en procurer encore quelques sacs et les épandre promptement.

Cette baisse à laquelle a surtout participé la baisse de la livre anglaise, nous permet d'offrir actuellement le nitrate de soude à 98.50 les 100 kilos broyés toutes nos conditions usuelles.

Sulfate d'ammoniaque 120 fr.

La demande en engrais azotés n'a pas été très importante ce printemps. Les trop grandes et trop brusques variations dans les cours déroutent le cultivateur qui s'abs-

tient plutôt volontiers devant une hausse inconsidérée des produits pourtant nécessaires à son exploitation, mais dont l'achat onéreux peut ne pas lui donner la rémunération dont il a besoin pour rentrer dans sa dépense.

Depuis quelques jours nous avons été avertis de l'application par les vendeurs d'une ristourne de morte saison sur les scories commandées pour livraison mai et juin.

Cette ristourne est de 10 centimes à l'unité, soit 1 fr. 60 par 100 kilos pour des 16 o/o, pour les commandes livrables sur mai parvenues avant le 12 mai et de 5 centimes à l'unité, soit 0 fr. 80 par 100 kilos pour des 16 o/o, pour les commandes livrables sur juin parvenues avant le 12 juin.

Pour les engrais de potasse, les nouveaux prix ci-dessous sont appliqués depuis le 17 avril et jusqu'à nouvel ordre au départ des mines.

Sylvinite pauvre 12/16...	0.45	l'unité
Sylvinite riche 20/22.....	0.55	—
Sulfate de potasse.....	1.50	—
Chlorure de potassium...	0.90	—

(inchangé).

Sacs 3.25 pour les sylvinites ; 3.50 pour les autres sels.

Rabais de morte saison.

	12/16	20/22
Pour livraison en mai.....	45 »	75 »
— juin.....	35 »	60 »
— juillet...	25 »	45 »
— août.....	15 »	30 »

par wagons de 10 tonnes.
Commandes parvenues avant le 22 de chaque mois.

Les accidents du travail agricole

(SUITE)

Depuis notre dernier article, quelques lettres nous ont montré que tous ne comprennent pas bien en quoi consistait le salaire qui servira de base : en cas d'incapacité temporaire de travail, à l'indemnité journalière ; en cas d'infirmité permanente plus ou moins grave ou de mort, à la fixation des rentes viagères.

Il s'agit non seulement du salaire payé en argent, mais aussi de toutes les rémunérations en nature. Le salaire de base pour le domestique agricole comprend ses gages, son logement, sa nourriture, sa boisson, son blanchissage, évalués pour 365 jours par an. — Le salaire du journalier est le prix de sa journée de travail augmenté de sa boisson et de sa nourriture, s'il est nourri chez l'exploitant qui l'emploie.

A côté de ces cas de salaires fixes, effectifs, il en est d'autres dans lesquels le travailleur n'est rémunéré qu'en nature, ou ne touche pas de véritable salaire (ce qui se produira souvent en particulier pour les membres de la famille de l'exploitant). Pour ces situations, le salaire de base sera un salaire annuel moyen total des ouvriers de même nature, fixé par le Préfet tous les deux ans.

Dans notre département, cette base officielle sera déterminée assez prochainement ; dès à présent on peut prévoir pour les hommes un salaire moyen total d'environ 10 à 11 fr., et pour les femmes 7 à 8 fr.

Ce point réglé, passons à l'assurance. Nous avons vu que si l'exploitant est un *assujéti facultatif*, il est absolument libre de rester dans sa situation actuelle, en dehors du champ d'application de la loi du 15 décembre 1922, ou d'y adhérer. Mais s'il préfère s'y soumettre, la loi l'oblige à assurer, lui, sa famille et ses ouvriers occasionnels et à fournir la justification de son assurance.

Au contraire, l'exploitant *assujéti obligatoire* n'est pas forcé par la loi de s'assurer ; mais sa responsabilité en cas d'accident est si lourde, il court de tels risques, que presque toujours, en fait, il devra s'assurer pour se garantir des dangers qui le menacent. Comment et par qui ?

Remarquons tout d'abord que le monde des assureurs paraît être dans l'incertitude complète sur les charges réelles que va entraîner l'application du risque professionnel dans l'agriculture. Chacun les estime à sa façon ; de là l'extrême variété des conditions, des primes, même des formes d'assurances qui sont proposées. Mais tous pratiquant à l'envi la chasse à l'assuré, s'efforcent de recueillir des adhé-

sions, de faire signer des polices, quitte à en réviser plus tard les conditions, quand l'expérience aura démontré le bien ou le mal fondé de leurs prévisions originaires. Avant tout constituer un portefeuille, tel semble le mot d'ordre général !

Les textes de la loi du 22 décembre 1922, des décrets réglementaires qui ont suivi, et des instructions émanées du Ministère de l'Agriculture démontrent à l'envi que toutes les préférences officielles vont à la constitution de la Mutualité-Accidents ; Mutuelles locales créées sans frais et administrées à peu près gratuitement, conservant à leur charge uniquement les frais médicaux et pharmaceutiques et les indemnités journalières et encore pour partie seulement, réassurant tout le surplus à des Caisses de réassurance départementales, et celles-ci à leur tour se réassurant au 3^e degré à une Caisse nationale ou à un autre réassureur qui prend finalement à son compte tous les risques d'accidents entraînant rentes viagères, pour lesquels le dépôt d'un capital représentatif de la rente est obligatoire, charge financière que les Sociétés locales ne peuvent assumer.

C'est évidemment la solution la plus séduisante, tout au moins en théorie et nous n'avons plus à faire l'éloge des remarquables résultats obtenus par la Mutualité agricole en matière mortalité-bétail, crédit, et même incendie. La Mutuelle locale semble bien, dans son cercle très restreint, mieux apte que tout autre assureur à contrôler les abus de soins médicaux, à réfréner les excès d'indemnités journalières continuées sans motif, à réduire des dépenses inutiles. Mais ces résultats ne peuvent être obtenus, que par des administrateurs dévoués, ne craignant pas d'intervenir personnellement, au risque parfois d'encourir l'animosité de gens qui trouvent tout naturel de profiter d'abus que la loi rend si faciles.

Ajoutons que la Mutuelle devra tenir une comptabilité très régulière, conforme aux prescriptions de la loi, s'occuper pour ses adhérents de tous les règlements, suivre en justice de paix toutes contestations relatives aux petits risques, etc...

Elle ne pourra se fonder et réussir que par le zèle et la valeur des hommes qui en prendront la tête.

Est-ce à dire qu'on doive systématiquement s'en détourner ? En aucune façon. Nous croyons même que, là où la direction sera bonne, les Mutuelles locales peuvent donner d'excellents résultats, et nous applaudirons à leur création. Mais nous estimons qu'on ne saurait, sans danger, les préconiser comme le système général, applicable partout, de l'assurance accident.

En face des Mutuelles locales, apparaissent de très nombreuses Sociétés actuellement existantes, qui se sont spécialisées dans l'accident, les unes sous forme de Mutuelles à rayons plus ou moins étendus, les autres formées par actions et à primes fixes.

Parmi elles, il en est un bon nombre d'une honnêteté et d'une honorabilité reconnues ; d'autres sujettes à caution, et de celles-là nous ne saurions trop détourner nos cultivateurs, (elles ont la spécialité de toucher les primes, mais de ne pas régler les sinistres).

Les conditions d'assurance de ces sociétés sont, en réalité, de deux sortes, malgré quantité de variantes accessoires qu'elles essaient de présenter comme distinctives des conditions des concurrents : les unes font l'assurance au salaire, les autres forfaitairement à l'hectare.

1^o Normalement la prime de toute assurance accident devrait consister en un tant pour cent sur les salaires effectifs ou conventionnels du personnel garanti, puisque ce sont ces mêmes salaires qui seront la base des indemnités journalières et des rentes viagères. Et c'est ainsi qu'on procède exclusivement dans l'Industrie et le Commerce ; mais industriels et commerçants sont obligés d'avoir des livres, tiennent notamment un livre de paye qui permet un relevé facile des salaires.

L'agriculteur bien fréquemment n'en tient pas. Aussi ne pourra-t-il faire très généralement qu'une déclaration approximative des salaires, argent et nature, réels ou conventionnels, qu'il pense avoir à sa charge dans l'année. Et comme presque toujours cette déclaration ne sera pas rigoureusement exacte, qu'il ait soin de stipuler que les inexacitudes n'entraîneront jamais de déchéance de ses droits, mais seulement application de la règle propor-

tionnelle dans le règlement.

Le principe de la déclaration des salaires entraîne la nécessité de renouveler cette déclaration chaque année, ou au moins chaque fois qu'une modification suffisamment importante se produit dans le personnel.

Pour éviter ces formalités qui répugnent à bien des cultivateurs, de nombreuses Compagnies proposent de convertir les primes suivant le salaire en primes à l'hectare, avec des modalités de tous genres qui semblent inventées à plaisir par chaque assureur. Que l'assuré prenne bien garde ! Presque toujours la prime à l'hectare qu'on lui offrira pour remplacer une prime au salaire sera établie avec une grosse majoration au profit de l'assureur.

La moyenne des primes au salaire semble être sensiblement fixée au moins provisoirement à 1.50 %. La conversion en primes à l'hectare doit se faire sur ces bases.

2^o D'autres Compagnies vont plus loin. Elles acceptent l'assurance avec des primes forfaitaires à tant l'hectare exploité, quelle que soit la nature de culture, sous la seule réserve que les vignes ne dépassent pas une certaine surface ; peu importe le personnel fixe ou temporaire et le montant de ses salaires.

Cette forme d'assurance, la plus simple de toutes, n'exige aucune comptabilité, aucune déclaration périodique de l'assuré. Elle a pour base non plus les salaires individuels d'une exploitation déterminée, mais la moyenne des salaires annuels à l'hectare que comporte une exploitation normale de la région.

Quel que soit le mode d'assurance préféré par le cultivateur, qu'il veuille bien à ce que sa police le couvre de tous les risques que la loi de 1922 met obligatoirement à sa charge. Certains assureurs, pour présenter des conditions plus douces, ne couvrent que partiellement la responsabilité de l'exploitant qui, en cas de sinistre, pourrait avoir des surprises désagréables.

Le Syndicat examine actuellement avec divers assureurs des conditions, exclusivement applicables à ses adhérents, qui paraissent avantageuses. Elles sont de plusieurs sortes. Nous pourrions prochainement les faire connaître aux intéressés qui seront libres d'y adhérer à leur choix. Nous ne pouvons aujourd'hui que les inviter, avant de s'engager envers qui que ce soit, à attendre que nous ayons terminé nos négociations.

L. L.

SULFATE DE CUIVRE BOUILLIE AZUR SOUFRE SUBLIMÉ

Une erreur de composition avait fait laisser au Bulletin dernier le prix de 200 pour les sulfates de cuivre, alors qu'une ligne plus haut nous annoncions des prix plus doux.

Nos syndiqués ont pu voir que nous leur avions en réalité appliqué le prix de 190 fr. dès cette date, à partir de ce jour nous cotons 185 fr. et pour la bouillie Azur 185 fr. Soufre sublimé 93 fr. Conditions usuelles.

Mais de semences

Nous avons encore quelques hectolitres de maïs blanc des Landes que nous pouvons céder à 97.50 l'hectolitre à 75 kilos logés départ gare Châteaubriant.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS

Culture retardée de la pomme de terre

(SUITE)

Conservation des tubercules. — L'entreposage frigorifique a pour but de maintenir les tubercules en complet état de repos et d'éviter la sortie des germes jusqu'à l'époque de la plantation.

Il doit donc se faire avant mars, c'est-à-dire avant les premières manifestations d'activité de ces germes. La pomme de terre se conserve en sacs, caisses, tonneaux

ou en vrac, à une température voisine de 0° centigrade, oscillant de préférence entre + 2° et + 5°, avec un degré hygrométrique d'environ 85.

Les tubercules conservés l'année dernière en vue de plantations d'essais, effectuées en Bretagne, se présentaient en juillet dans d'excellentes conditions, avec un déchet insignifiant. Il apparaissait que cette conservation aurait pu se prolonger très longtemps sans préjudice pour la bonne qualité des pommes de terre.

Germination des tubercules avant la plantation. — Il semble résulter des observations faites l'an dernier, qu'il y aurait intérêt à ne pas planter immédiatement des tubercules refroidis, sans précautions spéciales. **Il serait recommandable au contraire de les placer sur des clayettes, à l'ombre, à température modérée de manière à provoquer le départ des premières pousses et de profiter, si possible, d'une pluie pour les mettre en terre, ce qui favoriserait la poussée du tubercule et l'avenir de la plantation.**

Plantation. — La plantation des tubercules ainsi conservés et préparés peut se faire dès le 15 juillet et s'échelonner jusqu'au 15 août, dans les contrées où les gelées précoces ne sont pas à craindre.

La production retardée de la pomme de terre peut se faire immédiatement à la suite d'autres cultures : petits pois, haricots verts, etc., d'où possibilité d'utiliser en arrière saison des terrains qui, normalement resteraient sans emploi en attendant les façons d'automne.

Le sol étant ameubli aussi profondément que possible, la plantation est exécutée ainsi qu'il a été dit par un temps couvert ou pluvieux, ou mieux encore après une période de pluies. La réussite dépend d'une levée rapide et régulière des plants, ce qui ne peut s'obtenir avec certitude à cette époque, en raison des sécheresses estivales, que dans les terrains suffisamment humides. Là où il y aurait possibilité d'arrosage ou d'irrigation, il ne faudrait pas manquer de le faire en vue d'assurer la réussite de la plantation.

La levée une fois effectuée, les soins à donner sont les mêmes que ceux réclamés par les cultures ordinaires : binages et buttages ; certains recommandent de couvrir le sol d'un léger paillis en vue d'éviter les effets d'une sécheresse excessive. Tous ces soins seront utilement complétés par une application d'engrais appropriés, facilement assimilables.

Choix de variétés. — *Le consommateur exige avant tout des tubercules réguliers allongés, lisses, dépourvus d'yeux apparents, à épiderme jaunâtre, à chair blanche ou jaune. Le producteur, en vue du succès, ne doit adopter que les variétés hâtives répondant à ces exigences.*

On peut recommander à cet effet les variétés suivantes :

« Royal Kidney », hâtive à chair blanche ; « Fluck de Saint-Malo », chair blanche, précoce ; « Hollande longue », très hâtive à chair jaune ; « Belle de Juillet », très résistante aux maladies, hâtive ; « Quarantaine de la Halle », à chair jaune, très hâtive, etc...

Les deux premières variétés sont particulièrement à recommander.

Les principes maisons s'occupant spécialement de la vente des semences de ces variétés, se trouvent à Angers, Le Mans, Paimpol, Saint-Malo, Saint-Pol-de-Léon, etc...

Epoque de vente. — Il y a intérêt pour les producteurs à se tenir en contact avec leurs vendeurs, de manière à suivre les fluctuations des cours et à connaître les besoins du marché.

Il semble que la vente soit possible et lucrative dès fin octobre, mais c'est vers la deuxième quinzaine de décembre que les prix pratiqués sont les plus favorables en raison de l'approche des fêtes.

On peut retarder la récolte autant que cela est nécessaire en laissant les tubercules en terre jusqu'à la mi-décembre si les gelées ne sont pas à craindre.

Préparation des pommes de terre en vue de la vente. — Ces produits étant destinés à une clientèle de choix, il est recommandé de bien les présenter, notamment en

les lavant sans les brosser, afin de ménager l'épiderme et en les triant par gros-seurs en petits, moyens et gros tubercules. Chacune de ces trois catégories est suscep-tible d'obtenir des prix différents, sui-vant les acheteurs.

On utilisera pour l'expédition des petits emballages (billots ou cagettes), d'une con-tenance de 10 à 15 kilogrammes.

CONCLUSIONS

En résumé, la réussite de cette culture spéciale dépend essentiellement des condi-tions suivantes :

1° Choisir des variétés susceptibles d'être vendues comme pommes de terre nou-velles sur les grands marchés, dont celui de Paris, c'est-à-dire des variétés hâtives à tubercules allongés, lisses, à épiderme jaunâtre et à chair jaune ou blanche.

2° S'adresser à un entrepôt frigorifique pour la conservation, de fin février à dé-büt de juillet, des tubercules de semences, dans les conditions indiquées. Prendre des précautions spéciales à la sortie du frigo-rifique.

3° Faire la plantation dans des terrains légers, mais profonds et frais, du 20 juil-let au 15 août, en exécutant ce travail au-tant que possible après une période de pluie.

4° Retarder, s'il est possible, la récolte jusqu'au 15 décembre, afin de tenter la vente à une époque favorable où les prix sont les plus élevés.

5° Avant l'expédition laver les tubercu-les destinés à la vente et les trier par gros-seurs.

Utiliser, pour l'envoi sur le marché pa-ri-sien, des emballages d'une contenance de 10 à 15 kilogrammes (cagettes ou bil-lots).

Bien s'entendre au préalable avec son vendeur pour connaître l'état du marché.

Pour tous renseignements complémen-taires, s'adresser à M. l'Ingénieur des Ser-vices Commerciaux de la Compagnie d'Or-léans, 1, place Valhubert, à Paris (13°).

LES RÉCOLTES

CÉRÉALES

Après quelques jours de soleil et de cha-leur, une tempête de vent nous a ramené de la pluie et du temps froid. Les terres sont suffisamment humides désormais pour que la végétation n'ait besoin que de cha-leur. Les blés sont très beaux, et les avoi-nes commencent à monter. Les terres sont moins envahies par les mauvaises herbes que d'habitude. Cependant les essais de destruction par l'acide sulfurique dilué ont merveilleusement réussi et tous les champs traités de cette façon présentent aujourd'hui un aspect luxuriant. La plante a pris un ton vert foncé, et sa végétation s'est accrue de telle façon que les culti-vateurs sont aujourd'hui dans l'enthousias-me de ce procédé nouveau qui doit pou-voir désormais leur assurer une améliora-tion notable de leurs récoltes.

On commence du reste à se préoccuper des prix de la prochaine campagne. Il est encore bien tôt pour émettre un avis. La fermeture continue du marché régula-risé de la Bourse de Paris empêche toute appréciation commerciale de se manifester. Jusqu'à quand cette situation durera-t-elle ? Seul le ministère pourrait nous éclairer. Pour le moment il continue à faire la sourde oreille à toutes les demandes de réouverture du marché et par suite de pu-blication des diverses cotes du disponi-ble et du livrable.

Les droits de douane de 14 fr. par 100 k. doivent à nouveau fonctionner à partir du 1^{er} août prochain. Là aussi le ministère est assailli de demandes nombreuses d'avancement de cette date et de la fixer au 1^{er} juillet. Cette majoration des droits de douane de 7 fr. par 100 kilos influera probablement sur l'établissement des prix au début de la prochaine campagne.

Pour le moment il est difficile de pré-ciser des cours de blé dans notre région, pour les motifs que nous avons déjà ex-posés précédemment. La marchandise in-digène est rare, et notre minoterie du

rayon vient de recevoir des cargaisons de blés exotiques de diverses provenances dont le prix de revient par suite de la di-minution de 7 fr. sur les droits de douane, est certes très inférieur aux prix demandés par les détenteurs de blés de pays.

Au marché libre de Paris, on cite pour les blés de Beauce, Orléanais, Touraine, Poitou (BOTP) les prix de 91.50 à 92.50, Anjou-Vendée 89, Bretagne 87.50 à 88, le tout suivant qualités, mais en fonction aus-si des prix de transport vers Paris.

Les avoines sont calmes, mais les prix se maintiennent sans grandes variations de 65 à 68 fr. départ Poitou et Centre.

Les seigles sont peu demandés. Les orges de brasserie sont toujours à prix élevés.

Les avoines et orges d'Algérie sont très offertes à prix très inférieurs à nos sortes de pays.

Les blés noirs, peu offerts, sont tenus en Bretagne de 90 à 98 fr. départ grands ré-seaux.

VINS

La température extrêmement favorable dans les jours de Pâques a déterminé une sortie excellente des bourgeons à fruits dans les vignes. Mais les 3 ou 4 jours qui ont amené la tempête du 25 au 28, ont dû causer quelques dégâts dont il n'est guère possible d'estimer l'importance. Ces dé-gâts pourront peut-être n'être caractéri-sés que par un arrêt de la sève, donc de la sortie des lames. On se rendra mieux compte de la situation sous quelques jours.

Les prix se maintiennent en face d'une consommation assez régulière manifestée par les sorties des chais des récoltants et par les quantités soumises au droit de cir-culation. Les statistiques mensuelles des Contributions indirectes sont toujours in-téressantes en ce sens à consulter.

Nous renvoyons nos lecteurs au tableau spécial ci-contre tout en leur faisant ob-server qu'en l'absence d'affaires impor-tantes il nous devient de plus en plus dif-ficile de traduire en sorte de cours traités réellement, les affaires de détail qui nous parviennent du vignoble. Les muscadets de 1923 sont de plus en plus rares. Il en reste encore passablement, nous dit-on, en 1922.

Pour les gros-plants, on ne parle plus des 1922. Mais on trouverait facilement des 1923 dont la récolte sensiblement su-périeure en quantité aux 1922, a été con-currencée comme écoulement par l'abon-dance et le prix minime des muscadets de 1922.

OFFRES ET DEMANDES

Prix des insertions : 1.50. (3 lignes maximum).

OFFRES

53. — A vendre un appareil à sulfater, à bât, cuivre rouge, avec pompe, brouette spéciale et jeux de jets. Parfait état.

54. — A vendre : 1^o wagonnette avec ou sans couverture. Prix très modéré ; 2^o cidre premier choix, 125 fr. la barrique, fûts acheteurs, départ Redon.

55. — A vendre prix modéré, épagneul breton, 3 ans, très broussailleur.

56. — A vendre environ 10.000 kilos foin bonne qualité, récolte 1922.

57. — A vendre 1.000 kilos blé noir pour semences, 95 fr. les 100 kilos, et 10 kilos grains rutabaga jaune à collet rose, 3 fr. le kilo départ Pontchâteau.

58. — A vendre canne à lancer à une main pour brochets et perches, avec mou-linet 4 multiplications, état neuf. Prix 90 fr.

59. — A vendre : couveuse « Saint-Mi-chel-Goujon », pour 160 poussins, avec éle-veuse, le tout en parfait état. Prix 350 fr.

60. — A vendre à bas prix, graines sal-sifis « Mammouth », récolte 1923, authenti-cité garantie.

61. — A vendre : une petite meule de paille.

62. — A vendre une herse entrée légè-rement, avec queue, pour vigne, et une charrue chausseuse à 2 orailles.

63. — A vendre charrette suspendue, force 1.000 kilos, avec accessoires pour transport fourrage.

64. — A vendre : 1 omnibus léger en très bon état.

65. — A vendre : 1 faucheuse 2 chevaux ou bœufs, marque « Osborn », état neuf ; javeuses à 1 et 2 chevaux ou 2 bœufs ; 1 appareil à sulfater à bât, complet.

66. — A vendre d'occasion, une charrue Brabant, marque « Dollée », 125 kilos, presque neuve. Prix avantageux.

67. — A vendre 3 verrines pour laiterie, avec leurs tables. Prix très modéré.

DEMANDES

27. — On demande un bordier-contre-maître, marié, vigneron, capable surveiller et entretenir château. Femme occupée in-térieur château. S'adresser à M^r Dorion, notaire au Cellier.

28. — On demande à acheter une cloche un peu forte pour château.

29. — On demande pour commune du Pellerin, un ménage vigneron, femme em-ployée quelques heures par jour.

Le Gérant : Th. FIGRÉE.

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blan-che 75 » »

Chaux menue, ou cendre de chaux 35 » »

Chaux agricole, mélangée..... 72 » »

Chaux blutée livrée en sacs de 35 kilos..... 85 » »

Sacs facturés, mais repris même prix.

Les 1.000 kilos sur wagon départ Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 82 à 95 kilos. Pureté : 90 % de chaux pure.

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

57 fr. le mètre cube, franco gares Ven-dée, grands réseaux.

58 fr. le mètre cube franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Sud de la Loire.

60 fr. le mètre cube franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Nord de la Loire.

Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 2 mai.

		PRIX DES 100 KILOS	
	1923		Prix nominaux
Froment.....	1923	88 à 90	
Seigle.....	»	77 à 78	
Avoine.....	»	68 à 70	
Orge.....	»	75 à 80	
Sarrasin.....	»	90 à 95	
Son.....	»	58 à 60	
Fèves.....	»	» à »	
Farine.....		116 à 118	

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	80 » à 85 »
Paille —	75 » à 80 »
Foin, les 500 k. en ville	100 » à 110 »
Paille —	100 » à 110 »

VINS

Muscadet 1 ^o choix, nu, 1923...	500 à 530
Muscadet 2 ^o choix, nu, 1923...	460 à 480
Gros-plant 1 ^o choix, nu, 1923...	220 à 250
Gros-plant 2 ^o choix, nu, 1923...	180 à 200

BÉTAILS

Paris-La Vilette, le 1^{er} mai.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^o	2 ^o	3 ^o
Bœufs.....	1.114	1.114	5.22	4.00	3.55
Vaches.....	550	550	5.22	4.00	3.40
Taureaux.....	330	330	4.32	3.45	3.30
Veaux.....	1.570	1.488	6.26	4.80	3.80
Moutons.....	6.604	6.554	6.15	5.05	4.60
Porcs.....	3.060	3.060	5.70	5.40	5.00

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	310 » »
Blanc, 64 ou 60 % huile.....	295 » »
Bleu pâle.....	265 » »

Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. envi-ron.

Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livrai-sons en morceaux de 500 grammes.

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en barres... 305 » »

Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'oc-troi ou sur wagon Nantes.

Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceau 311 » »

HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k..... 88 » »

l'estagnon de 5 k..... 45 » »

Huile de table extra douce La Dé-licate, l'estagnon de 10 k..... 66 » »

l'estagnon de 5 k..... 34 » »

Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k..... 76 » »

Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k..... 63 » »

Franco toutes gares ou pris à Nantes.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procu-rons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin même pour 24 heu-res.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts, sauf indication formelle et contraire de leur part.

Riz Saïgon importation n^o 2 type

Java 134 » »

Brisures de riz 1 et 2..... manq.

Brisures de riz Cargo, sacs de 100 k. manq.

Farine basse de riz (sacs de 75 k.) 72 » »

Remoulage de fèves (sacs de 75 k.) 72 » »

Manioc en cossettes (sacs de 60 k.) manq.

Manioc en farine (sacs de 80 k.) manq.

Pour porcelets.

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

Coprah en pains..... 91 » »

Arachides Rufisque extra blanc... manque

Arachides Rufisque courant (sacs de 80 k.)..... 90 » »

Palmiste en farine (sacs de 80 k.) manque

Les 100 kilos logés wagon Nantes ou en magasin

Issues de riz en sacs de 100 k... manque

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Gluten de maïs..... 80 » »

Farine grasse de maïs PRIMA..... 105 » »

Granulé condensé pour volailles... 78 » »

Farine de viande..... 115 » »

Poudre d'os alimentaire..... 68 » »

Farine d'os alimentaire..... 73 » »

Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou.

Aliment mélassé l' « Intensif »..... 50 » »

Son mélassé 65 » »

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine grise de pays { seul } 85 » »

Avoine bigarrée..... } variations } manque

Blé noir..... } } 105 » »

Orge d'Algérie..... } } 70 » »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasse Say, 80 % mélasse, logée en sacs de 75 kilos, les 100 kilos..... 51 » »

Son mélassé Say, 50 % mélasse, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 62 » »

Paille Say, 50 % paille, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 45 » »

Dosages en mélasse garantis par facture.

Sur wagon départ Paris et Pont-d'Ardres

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

LA CHAMBRE SYNDICALE
des **CONSTRUCTEURS** de
MACHINES AGRICOLES
DE FRANCE
expose à la
FOIRE DE PARIS
du 10 au 25 Mai
tout le matériel nécessaire aux Agriculteurs

TAUPININ DETRUIT RADICALEMENT
LA TAUPINOSE offre à votre ferme le plus efficace et le plus économique moyen de détruire les TAUPES. Seul produit assurant une destruction rapide et complète, pouvant être employé en tout temps et en tout lieu. Exempt de tout danger et de la portée de tout le monde (notamment les chiens).
Un seul flacon suffit pour détruire en 1 jour plus de 2500 Taupes. Le tout en un seul envoi.
MILLET, pharmacien de 3^e cl., RAMBOUILLET (S.-O.), Seine-et-Oise.
R. C. 521.0 Rambouillet

CAISSE SYNDICALE & CAISSE MUTUELLE
des
AGRICULTEURS DE FRANCE
SIÈGE SOCIAL :
56, rue de Londres, PARIS (8^e)
Société d'Assurances mutuelles contre les accidents de toute nature, fonctionnant sous le patronage de la Société des Agriculteurs de France.
La CAISSE SYNDICALE garantit contre les conséquences de la nouvelle loi sur les accidents agricoles et réassure les caisses locales.
S'ADRESSER :
Inspecteur régionale : M. DARDE, 56, rue de Londres, PARIS (8^e)
Agents Généraux : à Nantes, MM. de KERNARS et POISSON, 11, rue des Cadéniens, et dans tous les principaux cantons.

Assurances Agricoles
J. DURAND-GASSELIN
3, rue Boileau - NANTES
L'UNION
C^o d'assurances contre l'incendie
ZURICH
C^o d'assurances contre les accidents
Agents dans tous les cantons

ALAMBIC COYAC - Nantes
14, rue Beaupré
- SON MODÈLE 1921 -
de plus en plus simplifié, se recommande par son rendement et la qualité des eaux-de-vie fabriquées

VOITURES D'ENFANTS
OCCASIONS ET NEUVES
ACHAT - ECHANGE - REPARATIONS
MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r
1, Rue Sainte-Catherine
NANTES
Constructeur



Si la **VIGNE** vous intéresse, demandez la Brochure des **HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS**
Adressée gratuitement sur demande
Plants greffés - Producteurs directs
Soutures greffables
Portegreffes racinés
Collection variétés de table
ARBRES FRUITIERS
FORESTIERS et d'ORNEMENTS
E. LEMERLE "Le Lion-d'Or" NANTES
(Loire-Inférieure) - Tél. 16.63
Brochure catalogue. Prix-courants franco sur demande
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

VIGNES
J. FOULONNEAU, viticulteur
à Saint-Christophe-la-Courpie (M. et L.)
Plants greffés, extra beaux, de toutes les variétés de l'Ouest et des meilleurs Hybrides.
Racines producteurs directs.
Hybrides nouveaux.
Soutures greffables.
Arbres fruitiers.
Toutes garanties d'authenticité et références demandées par les Acheteurs.
Poteaux en Pierre pour Vignes, sur fil de fer. - Franco gares.
Prix-courant franco sur demande.

SACS
LA TEXTILE FRANÇAISE
3, Rue du Calvaire - NANTES (Tél. 20.56)
Ateliers et Entrepôts, 28 à 34, rue Henri Cochard
A actuellement à la vente, des lots très importants de **SACS NEUFS** et **D'OCCASION** pour GRAINS FARINE, POMMES de TERRE, OIGNONS, MARRONS, etc
Livraison immédiate - Prix sans concurrence
TOILES, FILS, FICELLES, RACHES

Si le prix de:
30 FR
A L'HECTARE
POUR VOTRE
AZOTE
VOUS CONVIENT,
essayez
NITRAGINE
Demandez-nous les Copies de
Lettres des Cultivateurs qui
l'ont déjà employée.
281, Rue Saint-Honoré, Paris
R. C. 210.436 Seine

LA PREMIERE MARQUE
30, Rue de Strasbourg - NANTES
Téléphone 42-49
Envoi du Catalogue sur demande
Ouverture-Reparations de tous Systèmes de Coffres-Forts

FABRIQUE BOUCHONS
DE
Les meilleures qualités au meilleur prix
SPÉCIALITÉ DE BOUCHONS SURFINS ET EXTRAS
Marquage gratuit au nom de MM. les Propriétaires
BOUCHEUSES et RINCEUSES
Tout l'artillerie de caves chez
E. PILLORGET - NANTES -
Compte Postal. 5649 - Tél. 15.36

Nous engageons les Agriculteurs et Viticulteurs à s'assurer contre les accidents du travail pour leur personnel salarié et les personnes de leur famille (loi du 15 décembre 1922), et contre tous accidents causés par leurs bestiaux, chevaux et voitures, à la
C^o d'ASSURANCES GÉNÉRALES
REPRÉSENTÉE
à NANTES, 1, rue Affre, par
MM. L. FULDEE et H. DEVORSINE
à ANGENIS et canton
de CHAMPTOCEAUX par
M. JUTEAU
VIE - INCENDIE - RENTES VIAGÈRES
et ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

Institut anti-arthritique de France
4, rue Dobrée, NANTES, 4, rue Dobrée
Un malade souffrant depuis 30 ANS de rhumatismes chroniques généralisés guérit en une séance de traitement.
Je souffrais, nous dit ce malade, depuis une trentaine d'années, aux chevilles, aux épaules, aux coudes et aux mains avec des intermittences de douleurs et de répit. Durant les périodes douloureuses je ne pouvais plus travailler et je perdais complètement le sommeil. Après avoir essayé différents médicaments sans obtenir de résultat, je me suis décidé à consulter le Docteur spécialiste de l'Institut Anti-Arthritique, 4, rue Dobrée. Aussitôt le traitement, j'ai senti un soulagement réel et suis revenu à l'Institut pour remercier et autoriser la publication de ma guérison en une seule séance.
M. L. P., cultivateur à la Simonnière, Le Cellier (Loire-Inférieure).
L'Institut Anti-Arthritique ne possède pas dans le département aucun autre cabinet médical que celui de la rue Dobrée 4, où les consultations ont lieu tous les jours, sauf le dimanche, de 9 h. à midi, et de 2 à 5 heures.

VIGNES AMERICAINES
Les plus beaux plants de vigne, meilleur marché que partout ailleurs, authenticité et sélection garanties.
Etabli Eugène GIRAULT
PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR
Jaunay-Clan (Vienne) - Téléph. 4^e 3 et 0.75
Exposition N^o Paris 1911 : 1^{er} Prix, Médaille d'Or
Hors Concours - Membre du Jury
60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES
Plants greffés des meilleures variétés
Producteurs directs recommandés - Vastes Champs de Pieds-Mères - Champs d'expériences
Catalogue prix-courant sur demande
La Maison accepterait Représentant sérieux



PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudine, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien - TÉLÉPHONE 9 08
DÉPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
- BAISSÉ DE PRIX -

UNIVERSAL
R. C. Corbeil 2.385. - M. Charles BERNARD, Représentant Régional, 66, boulevard Saint-Aignan, NANTES